

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 8 juillet 2026 le règlement no 329-26 relatif à la mise en valeur des forêts privées.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 13^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

A handwritten signature in blue ink that reads "Anick Beaudoin".

Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 8 juillet 2026 le règlement no 329-26 relatif à la mise en valeur des forêts privées.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 13^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Armagh,
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux
deux endroits désignés par le conseil le 15 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 jour de juillet deux
mille vingt-six.

Signé: 
Titre : Directrice générale et greffière-trésorière